

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 11^e jour du mois de décembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Madame Patricia Poulin, conseillère №.2
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Public : -1-

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

402-12-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 11 décembre 2017, soit ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

403-12-2017 2. Renonciation à l'avis de convocation

ATTENDU l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1

Madame Patricia Poulin, conseillère no.2

Monsieur Yves Morin, conseiller no.3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant des sujets contenus dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 19h30, lundi le 11 décembre 2017, au 45 de la rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Contrat de travail (Directrice des Loisirs)
5. Lettre d'entente no 4 – Syndicat des employés
6. Marina Mandeville – gratuité des vignettes
7. Mandat à O-Transit
8. Ajout d'un stop coin McLaren et Dequoy
9. Période de questions
10. Clôture et levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 7^{ème} jour de décembre 2017

Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier

404-12-2017 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Tous les membres étant présents,

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 11 décembre 2017, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation en ajoutant les items suivants :

- Autorisation à Monsieur Éric Croisetièrre de représenter la ville dans la cause du 9 janvier 2018.
- Nomination de Madame Mireille Bibeau au poste de Directrice générale adjointe.
- Demande pour un pont payant le 20 janvier 2018 – Volley-Ball Bermon

Adoptée à l'unanimité

405-12-2017 4. Contrat de travail – Embauche permanente de Maxine Fournier à la direction des loisirs

ATTENDU QUE Maxine Fournier occupe l'intérim au poste de directrice des loisirs depuis le 1^{er} mai 2017.

ATTENDU QUE Mme Fournier possède déjà une expérience de plusieurs années au sein des loisirs de la Ville de Saint-Gabriel ainsi que de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon comme bénévole et employée occasionnelle à divers événements.

ATTENDU QUE la période d'essai de six (6) mois est maintenant terminée depuis le 31 octobre 2017.

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE ce conseil mette fin à la période d'essai de Maxine Fournier, directrice des loisirs en poste depuis le 1^{er} mai 2017 et procède à son embauche permanente à temps complet en égale participation avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon au salaire de 43 000\$ par année et aux conditions énoncées au contrat de travail tel que rédigé, faisant état des conditions d'emploi liant Maxine Fournier au poste de directrice des loisirs conjointement entre la Ville de Saint-Gabriel et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

406-12-2017 5. Lettre d'entente no 4 – Syndicat des employés

Advenant une entente entre la Ville et le Syndicat des employés de la ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le directeur général, Michel St-Laurent soit autorisé à signer une lettre d'entente, laquelle fait état de certaines conditions de travail pour Madame Chantal Trudeau relié à son poste et est considéré comme faisant partie intégrante de la résolution.

Adoptée à l'unanimité

407-12-2017 6. Marina de Mandeville – Gratuité des vignettes

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE la municipalité de Mandeville accorde gratuitement l'acquisition des vignettes pour embarcations motorisées sur le lac Maskinongé à la Marina Mandeville et ce, pour l'année 2018, selon des conditions du comité de gestion du lac Maskinongé et ses tributaires (chacun des locateurs devront signer une entente sur les règles à respecter sur le lac et ses affluents).

QUE cette entente soit révocable dans le cas où il n'y aurait pas d'améliorations de la part des locateurs.

Adoptée à l'unanimité

408-12-2017 7. Mandat à OTransit

CONSIDÉRANT le problème de bris sur la conduite de refoulement de la Station de pompage Manoir.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil mandatent la firme « OTransit inc » afin de procéder à une étude de conditions transitoires hydrauliques au montant forfaitaire de 2 500\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

409-12-2017 8. Ajout d'arrêts obligatoires au coin des rues Dequoy/McLaren/Alfred

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le règlement CV-498 soit modifié afin d'ajouter deux (2) arrêts obligatoires sur la rue Dequoy, dans les deux directions, à l'intersection avec la rue McLaren et la rue Alfred.

Adoptée à l'unanimité

410-12-2017 9. Autorisation à Monsieur Éric Croisetièrre de représenter la ville dans la cause du 9 janvier 2018

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE ce conseil autorise Monsieur Éric Croisetièrre à représenter la ville de Saint-Gabriel lors de l'audience prévu le 9 janvier 2018, à 9h15 à la cours du Québec division des petites créances à Joliette , dans le dossier 705-32-015707-166.

Adoptée à l'unanimité

411-12-2017 10. Nomination de Madame Mireille Bibeau au poste de Directrice générale adjointe

ATTENDU que ce poste doit être comblé.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la trésorière, Madame Mireille Bibeau soit nommée au poste de directrice générale adjointe de la Ville de Saint-Gabriel à compter du 5 décembre 2017, selon les termes et conditions stipulés au contrat accepté par les parties. Il est également convenu que Madame Bibeau conserve ses fonctions à titre de trésorière.

Adoptée à l'unanimité

**412-12-2017 11. Demande pour un pont payant le 20 janvier 2018
Volley-Ball Bermon**

—

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et Résolu :

QUE le conseil autorise la tenue d'un pont payant au profit de l'équipe de volley-ball de Bermon. Ce dernier sera érigé aux coins des rues Dequoy et Maskinongé, devant le bureau de poste ainsi que sur la rue Michaud devant le Harnois, le 20 janvier 2018, conditionnellement à l'obtention des approbations requises.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et au responsable du service Incendie.

Adoptée à l'unanimité

12. Période de questions

413-12-2017 13. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 11 décembre 2017 soit levée à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce onzième jour du mois de décembre 2017.

Gaétan Gravel, Maire